



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 18 novembre 2019, à 20h. à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.**

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller au poste n°2  
Sonia Malouin, conseillère au poste n°3  
Gilles Perron, conseiller au poste n°5  
Éric Desbiens, conseiller au poste n°6  
Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Pierre Langlois, conseiller au poste n°4

Étaient également présents :

### 1. PRÉSENCES ET QUORUM

#### 1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

**CONSIDÉRANT** que le directeur général prend note des présences;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 1 personne(s) présente(s).

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

### 2. VALIDATION DE LA SÉANCE

#### 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

**CONSIDÉRANT** que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposée;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie

Rés. no  
2019-174



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Guay, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. no  
2019-175

#### 3.1 Adoption du procès-verbal de la 10<sup>e</sup> séance ordinaire de l'année 2019

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 8 novembre 2019;

**CONSIDÉRANT** qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 10<sup>e</sup> séance ordinaire de l'année 2019, tel que présenté et avec dispense de lecture.

Rés. no  
2019-176

#### 3.2 Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution n° 2019-112

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 202.1 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, a. 202.1);

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le procès-verbal de correction de la résolution n° 2019-112, tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

### 4. SUIVI DES RÉOLUTIONS

#### 4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions

Le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

### **5. RAPPORT DES COMITÉS ET DE LA DIRECTION**

#### **5.1 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie**

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le flux de trésorerie.

#### **5.2 Rapport mensuel du service de sécurité incendie**

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Philippe Beudet, concernant les activités du service de sécurité incendie.

#### **5.3 Rapport mensuel du service des travaux publics**

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Maxime Boulay concernant les activités du service des travaux publics.

#### **5.4 Rapport mensuel du service de l'urbanisme**

Le directeur général dépose le rapport mensuel de M. Maxime Boulay, concernant les activités du service de l'urbanisme.

#### **5.5 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture**

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de Mme Manon Finn, concernant les activités du service des loisirs et de la culture.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

### 7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

Rés. no  
2019-177

#### 7.1 Adoption du règlement n° 439-2019 Modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Chute-aux-Outardes

**CONSIDÉRANT** qu'avis de motion du règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 21 octobre 2019;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet du présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil municipal tenue le 21 octobre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que dès le début de la séance, des copies du règlement ont été mises à la disposition du public;

**CONSIDÉRANT** qu'avant l'adoption du règlement, le secrétaire-trésorier mentionne l'objet de celui-ci, sa portée, son cout et s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé par Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le règlement numéro 439-2019 Modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Chute-aux-Outardes.

Rés. no  
2019-178

#### 7.2 Adoption du règlement n° 440-2019 Modifiant le règlement concernant le déneigement

**CONSIDÉRANT** qu'avis de motion du règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 21 octobre 2019;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet du présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil municipal tenue le 21 octobre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que dès le début de la séance, des copies du règlement ont été mises à la disposition du public;

**CONSIDÉRANT** qu'avant l'adoption du règlement, le secrétaire-trésorier mentionne l'objet de celui-ci, sa portée, son cout et s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé par Mme Sonia Malouin, il est résolu à



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le règlement numéro 440-2019 Modifiant le règlement concernant le déneigement.

**Rés. no  
2019-179**

### **8. AFFAIRES COURANTES**

#### **8.1 Octroi de contrat - Acquisition d'un camion de déneigement**

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement n° 438-2019 Concernant la gestion contractuelle;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement prévoit la possibilité pour la municipalité de conclure un contrat d'approvisionnement visant l'achat ou la location de machinerie, de gré à gré, pour autant que le montant du contrat soit inférieur au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M;

**CONSIDÉRANT** les recherches effectuées par la direction de la municipalité et les recommandations du comité provisoire former en vue de l'acquisition d'un camion de déneigement;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'octroyer le contrat d'acquisition d'un camion de déneigement à CAMIONS DENIS LEFEBVRE INC, au montant de 64 500 \$ avant les taxes applicables.

**Rés. no  
2019-180**

#### **8.2 Acceptation de la liste des déboursés**

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 11 novembre 2019, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 12 octobre 2019 et le 11 novembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 99 chèques présentés pour un montant de 91 405.31 \$.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**Rés. no  
2019-181**

### **8.3 Acceptation de la liste des déboursés**

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 14 octobre 2019, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 10 septembre 2019 et le 11 octobre 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 85 chèques présentés pour un montant de 168676.63 \$.

**Rés. no  
2019-182**

### **8.4 Demande d'autorisation pour ralentissement routier – Conseil 5799 des Chevaliers de Colomb**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu du conseil 5799 des Chevaliers de Colomb, une demande d'appui pour la tenue d'un ralentissement routier, en vue de la tenue de la guignolée des médias;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité appuie le conseil 5799 des Chevaliers de Colomb dans la tenue de la guignolée de médias;
- ii. Que la municipalité autorise la tenue d'un ralentissement routier le 5 décembre 2019;
- iii. D'autoriser le service de sécurité incendie de la municipalité à assister le conseil 5799 des Chevaliers de Colomb dans la tenue de cette activité, entre autres, par la gestion de la sécurité entourant l'activité, incluant l'utilisation de ressources municipales à cette fin.

**Rés. no  
2019-183**

### **8.5 Autorisation de virement de crédits budgétaires de fonctions externes**

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

**CONSIDÉRANT** que Maxime Boulay, gestionnaire responsable des crédits budgétaires du compte 02 41300 620 , a informé le secrétaire-trésorier qu'il anticipe une



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

variation budgétaire excèdent la limite autorisée;

**CONSIDÉRANT** qu'après vérification, le secrétaire-trésorier informe le conseil que la variation budgétaire ne peut se résorber par virement de crédits budgétaires à l'intérieur de la même fonction budgétaire;

**CONSIDÉRANT** que le secrétaire-trésorier propose au conseil de procéder par virement de crédits budgétaires de fonctions budgétaires externes, afin d'approprier les crédits additionnels requis de la façon suivante :

N° GL	compte	Description	Débit	Crédit
02 41300 620		PIER,SABLE,ASPHA,CIMENT,BOIS	55000,00 \$	
02 10001 141		SALAIRE RÉGULIER		15 000,00 \$
02 70001 141		SALAIRE RÉGULIER		20 000,00 \$
02 60001 141		SALAIRE RÉGULIER		5 000,00 \$
02 70230 447		BIBLIOTHECAIRE/ALLOCATION		6 500,00 \$
02 22000 454		FORMATION POMPIER		5 000,00 \$
02 11000 454		SERVICES DE FORMATION		2 500,00 \$
02 11000 346		CONGRÈS ET DÉLÉGATION		1 000,00 \$

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le virement de crédits budgétaires provenant de fonctions budgétaires externes, tel que présenté.

**Rés. no  
2019-184**

### **8.6 Demande de remboursement de dépenses de M. Pierre Langlois**

**CONSIDÉRANT** que M. Pierre Langlois, conseiller au poste n° 5, a déposé une demande de remboursement de ses dépenses réalisées lors de sa participation à l'activité de lancement de la nouvelle collection du magasin de réemploi de la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de Manicouagan;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 25 de la loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T-11.001);

**CONSIDÉRANT** les dépenses faisant l'objet d'une demande de remboursement n'ont pas reçu l'autorisation préalable prévue à la loi;

**CONSIDÉRANT** que l'autorisation est demandée a posteriori, le conseil peut ainsi refuser la demande, et ce, sans même avoir à justifier sa décision;

**CONSIDÉRANT** que selon le conseil, la dépense a été faite dans l'intérêt de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le remboursement des dépenses réalisées par M. Pierre Langlois dans le cadre de sa participation à l'activité de lancement de la nouvelle collection du magasin de réemploi.

**Rés. no  
2019-185**

### **8.7 Dépôt de l'état comparatif budgétaire 2019 de la municipalité**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 176.4 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt de l'état comparatif budgétaire 2019 de la Municipalité;

**Rés. no  
2019-186**

### **8.8 Dépôt de l'état comparatif comptable 2019 de la municipalité**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 176.4 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt de l'état comparatif comptable 2019 de la Municipalité;

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

**Rés. no  
2019-187**

### **9.1 Nomination d'un maire suppléant**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 116 du code municipal du Québec (LRQ, c. C-27.1) ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil désire l'alternance dans l'attribution de cette fonction, à une fréquence de huit mois, et dans l'ordre des sièges qu'occupent les conseillers ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De nommer Gilles Perron au titre de maire suppléant, à





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

partir du 18 novembre 2019 jusqu'à la séance ordinaire  
du 15 juin 2020.

**Rés. no  
2019-188**

### **9.2**    **Embauche au poste n° 2016-01 - Pompier à temps partiel**

**CONSIDÉRANT** le rapport du comité de sélection formé pour l'analyse des candidatures au poste 2016-01;

**CONSIDÉRANT** que suite à l'analyse des candidatures et aux entrevues, le comité de sélection recommande de nommer Tommy Gagné, à ce poste;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Julie Guay, appuyé par M. Gilles Perron et résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De procéder à l'embauche de Tommy Gagné à titre de pompier à temps partiel, pour la période de probation prévue à la convention collective de travail, débutant le 18 novembre 2019.

**Rés. no  
2019-189**

### **9.3**    **Demande de don concernant des chaises et des tables inutilisées au centre socioculturel**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil 5799 des Chevalier de Colomb a produit à la municipalité, une demande pour la donation de chaises et de tables inutilisées au centre socioculturel;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le don de chaises et de tables inutilisées, en faveur du Conseil 5799 des Chevaliers de Colomb..

**Rés. no  
2019-190**

### **9.4**    **Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local**

**CONSIDÉRANT** que de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

**CONSIDÉRANT** que des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**CONSIDÉRANT** que le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants:

- a. La capacité de payer des municipalités;
- b. L'accès difficile aux programmes existants;
- c. Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d. La pérennité des infrastructures.

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. QUE la municipalité de Chute-aux-Outardes appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);
- ii. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :
  - a. La capacité de payer des municipalités;
  - b. L'accès difficile aux programmes existants;
  - c. Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
  - d. La pérennité des infrastructures.
- iii. QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie au député, M. Martin Ouellet, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;
- iv. QUE le directeur général soit autorisé à signer les documents requis à cette fin.



Procès-verbaux de la Municipalité du Village  
de Chute-aux-Outardes

N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2019-191**

**9.5 Autorisation de dépense - Fête de départ à la retraite**

**CONSIDÉRANT** que la direction de la municipalité demande au conseil l'autorisation d'utiliser gratuitement la salle socioculturelle pour une fête de départ à la retraite;

**CONSIDÉRANT** que la direction de la municipalité demande au conseil l'autorisation l'affectation de crédits budgétaires de la municipalité pour un montant de 1 500 \$, afin de contribuer à la réalisation de la fête;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter le point à une prochaine séance du conseil.

**Rés. no  
2019-192**

**11. Période de questions**

**CONSIDÉRANT** que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

**Rés. no  
2019-193**

**12. Fermeture de la séance**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h30.

  
Yolande Émond,  
maire.

  
Rick Tanguay,  
directeur général et  
secrétaire-trésorier.



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village  
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution  
ou annotation